11.—Indulgences attachées aux fêtes fixes et mobiles.

OCTOBRE

28. SS. Simon et Jude, apotres.

Voir le No précédent de la Semaine Religieuse, page 268.

30. S. Alphonse Rodriguez, frere jesuite.

Pour tout fidèle, visite, prière dans une église de jésuites; confess., eommun.—Applicable aux déf.

NOVEMBRE

Dans le cours du mois de novembre.

POUR TOUT FIDÈLE qui a sait chaque jour du mois quelque exercice de piété en saveur des dés.; confess., commun., visite, prière.—Applicable aux dés.

POUR TOUT FIDÈLE qui a fait pendant 9 jours (ou même 7) quelques pieux exercice de piété en faveur des déf.; confess., commun., prière pendant ces jours d'exercices ou l'un des 8 jours suivants (4).—Applicable aux déf.

Pour tout fidèle qui chaque jour du mois (5) médite sur la Passion, récitepour les déf. 5 Pater et Ave avec le v. Nous vous en supplions, Seigneur,
secourez vos serviteurs que vous avez rachetés par votre prècieux sang, (ou
bien l'oraison jaculatoire. Miséricorde, o Père éternel, par le précieux sang
de Jésus-Christ.) et enfin le Requiem xternam... (en français. Seigneur,
donnez-leur le repos éternel, et que la lumière éternelle luise pour eux.);
confess., commun., prière aux intent. ordinaires et pour les déf.—Applicable
aux déf.

UNION DE PRIÈRE; confess., commun., prière, assist. à la messe de l'associat. chantée à Notre-Dame (Montréal) (6).

1. Tous-sint.

CONFR. DU SACRÉ-COEUR DE JÉSUS } ; confess., commun., visite à l'église de la confr.—Applicable aux déf.

⁽⁴⁾ On peut faire une fois l'an, en tout temps, cette neuvaine (ou ce septenaire) de prières pour les déf. et en gagner les indulg., une plénière (en accomplissant les conditions pendant la neuvaine ou l'un des huit jours suiv.) et une de 300 jours chaque jour de ces exercices.

⁽⁵⁾ On peut faire ces 30 jours d'exercices en aucun temps de l'année, et gagner 500 jours d'indulg, chaque jour, outre une indulg, plén. l'un de ces 30 jours.

⁽⁶⁾ Cette année, cette messe de Requiem sera chantée le 15 nov.